

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **lundi 22 novembre 2021 à 20h00** et je vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR

- Convention de mécénat avec SOREGIES (illuminations de Noël)
- Décision modificative n°1
- Vote des tarifs 2022
- Passage à la nomenclature comptable M 57 au 01/01/2022.
- Questions diverses

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SAVARD, Maire.

Présents : Mesdames COLOMBE Claudine, FREMAUX Emilie, MAYTRAUD Danielle, POULAIN Chantal, ROUSSEAU Bernadette
Messieurs ARNAULD Charles, BAUDESSON Didier, DUMAS Yannick, DUROUSSEAU Jacky, FLEURANT Dominique, FLUCKIGER Raymond, PLACENT Jacques, SAVARD Bernard.

Excusés : Mme FOURNIER Violette pouvoir à Mme FREMAUX Emilie

Secrétaire de séance : Mme Bernadette ROUSSEAU

En préambule à la réunion du Conseil municipal, la société NEOEN a présenté le projet agrivoltaïque du Molessard qui consiste en l'installation de panneaux solaires au sol sur des parcelles et de favoriser l'élevage ovin. Monsieur Corentin MOREAU, futur exploitant agricole, assiste également à la présentation. Les terres concernées appartiennent à M. GUILLEMAIN.

1. CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que SOREGIES propose à la commune de signer une convention ayant pour objet de déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de SOREGIES au bénéfice de la Commune. Cette opération consiste à offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année.

L'article 12 stipule que "la convention est conclue pour une durée d'un an , à compter de sa

signature".

L'article 2 a pour objet de préciser les modalités de réalisation de l'engagement du mécène. La contribution s'élève à 3 147 € H.T. et est calculée selon les règles fiscales en vigueur. Cette contribution correspond à la valorisation de la prestation effectuée par SOREGIES mais n'est, en aucun cas, soumise à un versement de cette somme par la collectivité.

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil municipal pour signer cette convention de mécénat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que

- la commune a l'obligation d'équiper les établissements recevant du public de défibrillateurs,
- la CCVG a lancé une consultation afin de proposer aux collectivités l'acquisition de défibrillateurs à un prix négocié
- la collectivité a un devis pour l'acquisition de 3 pack espace public extérieur FRED PA-1 DEA avec coffret AIVIA 200 (défibrillateurs entièrement automatiques) pour un montant H.T. de 3 417 € soit TTC de 4 100.40 €
- Le montant disponible à l'opération 088 (acquisition de matériel) est insuffisant pour répondre à cette dépense.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- ✚ d'accepter le devis d'acquisition de 3 packs DEA pour un montant H.T. de 3 417.00.
- ✚ d'accepter la décision modificative suivante

DIMINUTION		AUGMENTATION	
2151 -093	- 5 000	21578- 088	+ 5 000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

3. VOTE DES TARIFS 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les tarifs 2022.

Monsieur le Maire présente le tableau reprenant les tarifs 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter et d'appliquer les tarifs ci-dessous :

SALLE DES FETES
Personnes de la commune

<i>Journée le week-end et jours fériés</i>	95 € + 55 € si chauffage
<i>WE</i>	135 € + 75 € si chauffage
<i>Journée en semaine</i>	70 € + 55 € si chauffage
SALLE DES FETES Personnes hors commune	
<i>journée le week-end et jours fériés</i>	120 € + 70 € si chauffage
<i>WE</i>	190 € + 100 € si chauffage
<i>Journée en semaine</i>	80 € + 70 € si chauffage
SALLE DU STADE	
<i>Personnes de la commune</i>	85 €
<i>Personnes hors commune</i>	105 €
DIVERS	
<i>Vaisselle cassée ou perdue</i>	1.50 €/pièce
Concession cimetière <i>Trentenaire</i> <i>Cinquantenaire</i>	50 €/m ² 60 €/m ²

4. PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 VERSION DEVELOPPEE AU 01/01/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'ensemble des collectivités territoriales

devront appliquer la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024.

La secrétaire de Mairie devrait faire valoir ses droits à la retraite en 2024 , monsieur le Maire souhaiterait qu'elle maîtrise cette nouvelle nomenclature afin de former la personne qui la remplacera.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acter le passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57 au 1er janvier 2022 pour le budget principal de la commune.

Monsieur le Maire propose également d'opter pour la version développée de la nomenclature de la M57 afin d'avoir une meilleure lisibilité des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- acter le passage de la nomenclature M14 à la M57 pour le budget principal de la collectivité au 1er janvier 2022,
- d'opter pour la version développée de cette même nomenclature.

5. QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Les établissements SOUCHAUD qui bénéficiaient gracieusement de la parcelle B 381, parcelle se situant à côté de la déchetterie, souhaitent la restituer en fin d'année 2021 à la collectivité. Monsieur le Maire doit rencontrer le Président du SIMER dans l'objectif de céder cette parcelle au SIMER d'agrandir la déchetterie
- ✚ Bernadette, Raymond, Charles, Jacky, Bernard, Yannick et Dominique assureront le service du repas des séniors (*Annulé*).
- ✚ Le Conseil municipal souhaite organiser une journée nettoyage des lavoirs ouverte à tous. Une date sera arrêtée lors de la prochaine réunion.
- ✚ TOUR DE TABLE :
 - Emilie : CA de la MJC
 - Besoin de bénévoles pour assurer les entrées au cinéma
 - La commune de Millac devrait accueillir un concert en 2022 dans le cadre du festival musique à l'eau
 - La MJC recherche un animateur
 - Claudine
 - Four à pain ? : il va être couvert pour le protéger avant d'envisager les travaux,
 - Jousseau : la commune est en relation avec le CIORTF qui étudie la possibilité d'exploiter le site.
- ✚ Date des vœux du Maire : le 15 janvier 2022 à 18h (*annulé*)
- ✚ Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : **le 10 janvier 2022 à 20h** repoussé au 17 janvier 2022